Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 44 (1971)

Heft: 6

Artikel: Réflexions sur l'aménagement régional

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127120

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réflexions sur l'aménagement régional

Les diverses communes d'une région, particulièrement en milieu urbain, sont très souvent imbriquées. Malgré l'autonomie que leur accorde le droit cantonal, elles ne peuvent pas résoudre efficacement leurs problèmes si elles n'entreprennent pas certains travaux en collaboration avec les communes voisines. Il suffit de penser aux problèmes que posent la construction et l'implantation d'écoles supérieures, d'hôpitaux, d'infrastructures techniques, d'usines d'incinération d'ordures, etc. On a donc souvent vu des communes se grouper pour mener à bien certaines tâches. Dépassant ce stade, d'autres communes ont ressenti le besoin d'étudier leur plan d'extension en commun. Plusieurs organisations régionales ont effectué d'excellents travaux. Ces plans directeurs élaborés en commun servent de base à l'aménagement local des communes, mais ils n'ont pas un caractère d'obligation. Les pouvoirs financier et fiscal des communes sont parfois si divergents que les intérêts particuliers prennent souvent le pas sur les intérêts régionaux. Dans la commune de Muri par exemple, le taux fiscal est de 1,4, dans la ville de Berne il est de 2,0 et à Bäriswil, qui fait également partie de la «région bernoise», il s'élève à 3,4! L'introduc-

tion d'une péréquation régionale est urgente si l'on veut voir se réaliser des plans d'aménagement régionaux.

L'introduction de la péréquation ne suffit souvent pas à aplanir toutes les difficultés, particulièrement dans les milieux urbains. Les nombreux travaux importants et coûteux, qui ne peuvent être entrepris qu'en commun, exigent la mise sur pied d'une forme d'organisation qui réunisse sous son autorité le territoire urbanisé, la région économique et la circonscription administrative.

Il serait urgent d'introduire une meilleure réglementation qui permettrait de mieux résoudre les problèmes fondamentaux de l'aménagement régional. Dans la plupart des cantons, les lois communales devront offrir de meilleures conditions. Le canton de Berne prévoit d'édicter une nouvelle législation communale mieux adaptée aux problèmes futurs. Le Conseil municipal de la ville de Berne en parle dans le rapport qu'il a remis au Conseil communal le 18 novembre 1970. Ce rapport qui commente l'état actuel et l'avenir des travaux intercommunaux entrepris dans le cadre de la «Région bernoise» donne un bon aperçu des problèmes à résoudre. Ce compte rendu intéressera certainement d'autres régions de notre pays.

sur le budget du développement. Enfin les routes et tous les services publics furent édifiés par les autorités.

Dans d'autres cas, la naissance des villes a été dictée par l'implantation d'industries.

Témoin Dimone, fondée sur une hauteur le long de la route Beersheba-Sodome. Elle abrite, avec leur famille, les ouvriers des entreprises pour l'exploitation des phosphates et bromures de Sodome (près de la mer Morte) et du désert du Néguev. La ville, qui a pris de l'extension, s'est également pourvue de deux entreprises textiles dont l'une est la deuxième en importance dans le pays.

Là où il n'y avait que du sable, a surgi une cité qui maintenant compte plus de 20 000 habitants. Dans le cas de villages agricoles, se posent des problèmes de deux ordres: l'irrigation et l'installation de toutes les commodités (eau, gaz, électricité, téléphone, etc.). Ces travaux, qui exigent des investissements importants, ne peuvent se concevoir sans perte pour des agglomérations de moins de 500 âmes. C'est pourquoi la planification rurale prévoit toujours la construction de villages autour d'un centre plus important capable d'attirer la population vers ces villages.

La construction à l'avenir

Au total, depuis 1948, le Gouvernement israélien a construit quelque 350 000 appartements en dehors des nombreux édifices publics, écoles, usines, bureaux, hôtels, hôpitaux, etc. Mais sa tâche n'a pas pris fin. Les efforts de l'Etat se portent actuellement sur plusieurs plans.

Il continuera à construire des habitations pour les immigrants, pour les nouveaux couples israéliens, des cités ouvrières, à remplacer les anciennes habitations qui se détériorent, à développer l'industrie locale des matériaux de construction, y compris la manufacture d'articles auxiliaires (verre, contre-plaqué, isolants, céramiques, fer, tuyaux en béton, de même que les appareils ménagers). Ce sont des articles auxiliaires, fabriqués localement, dont le marché varie avec les dimensions du programme de construction.

La Histadrouth étant une Fédération générale du travail (c'est-à-dire le syndicat général), sa direction découle du résultat des élections. Actuellement, le parti majoritaire à l'Assemblée nationale, et, partant, au syndicat, est le Parti travailliste Avodah.

La direction de Soleh Boneh est donc également fonction de ces élections. Pour le moment, elle est assumée par le Parti Avodah.

Eurosauna

l'unique fabricant de Suisse romande vous propose:

téléphone (021) 35 72 78.

- cabines standardisées de fabrications suisse ou finlandaise, dès Fr. 2435.
- projets, réalisations et constructions de centres de saunas destinés aux exploitations publiques ou para-médicales.

Eurosauna, rue St-Roch 40, 1004 Lausanne